

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE : SHAWINIGAN
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,
MASKINONGÉ, PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie tenue le 17 juin 2008 à 19 h 35 à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum sous la présidence de madame Danielle Bolduc, les membres suivants :

Monsieur Claude Béland	Monsieur Martin Lafrenière
Madame Sylvie Dupont-Simard	Monsieur Mario Lebel
Monsieur Réjean Gélinas	Madame Line Lecours
Monsieur Alain Gervais	Madame Lise Marchand
Madame Johanne Harvey	Madame Diane Samson
Monsieur Réal Julien	Madame Nicole Thiffeault-Marchand
Monsieur Serge Lafontaine	Monsieur Marco Trottier
Madame Brunelle Lafrenière	Madame Nicole Trudel

Ainsi que messieurs Stéphane Roof et Robert Vadeboncoeur, commissaires représentants du comité de parents.

Monsieur le commissaire Claude Béland a quitté vers les 23 h 10.

Monsieur le commissaire Maurice Poudrier est arrivé vers les 23 h 15.

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Claude Leclerc. Monsieur Daniel Bussière, directeur général adjoint, assiste également à cette séance.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Monsieur Richard Boyer	Directeur des Services des ressources humaines
Me Serge Carpentier	Secrétaire général et directeur des communications
Madame Maryse Demers	Directrice des Services éducatifs (jeunes)
Monsieur Denis Lampron	Directeur des Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle
Monsieur Jean-Guy Trépanier	Directeur des Services des ressources matérielles, de l'informatique et du transport scolaire
Monsieur Serge Trudel	Directeur des Services des ressources financières
Monsieur Christian Lafrance	Directeur adjoint des Services des ressources matérielles, de l'informatique et du transport scolaire

Président(e)

Dans l'assistance, la présence est constatée d'une vingtaine de personnes.

Les commissaires procèdent initialement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et d'un procès-verbal d'une séance du conseil des commissaires.

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 316 0608 : Monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 0608-04 soit adopté en y ajoutant les articles suivants:

4.12 Modification au plan d'effectifs de la catégorie du personnel de direction d'école et de centre.

6.1 Information – MFR de Saint-Alexis-des-Monts.

QUE l'article 4.11 Organisation scolaire 2008-2009 soit déplacé pour être considéré immédiatement après l'article 3 de l'ordre du jour;

QUE l'article 11.2 Renvoi d'une personne salariée – huis clos soit déplacé pour être considéré après l'article 4 de l'ordre du jour.

Adopté unanimement

Adoption de
procès-verbaux

RÉSOLUTION 317 0608 : Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie des procès-verbaux de la séance du 27 mai 2008 et de la séance d'ajournement du 3 juin 2008 au moins six heures avant le début de la présente séance, madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE que le secrétaire soit dispensé de la lecture de ces procès-verbaux;

QUE les procès-verbaux de ces séances, inscrits sur les documents 0608-05 et 0608-06, soient adoptés tel que rédigés.

Adopté unanimement

En étant à la période de questions réservée à l'assistance, madame la présidente Danielle Bolduc invite les personnes à prendre la parole. Aucune intervention n'est faite.

Considération est après faite de l'organisation scolaire 2008-2009. Sur ce, le directeur général monsieur Claude Leclerc présente une recommandation quant à une telle organisation scolaire en fonction de la clientèle scolaire en date du 17 juin 2008. Monsieur Leclerc précise les ajouts de poste d'enseignants effectués par rapport au document de travail initial. Au terme de cette présentation, la résolution ci-après décrite est adoptée.

Organisation
scolaire 2008-2009

RÉSOLUTION 318 0608 : Monsieur le commissaire Martin Lafrenière PROPOSE que soit adoptée l'organisation scolaire 2008-2009 décrite au document 0608-07 en fonction de la clientèle scolaire en date du 17 juin 2008.

Adopté majoritairement

Président(e)

Secrétaire

Madame la commissaire Diane Samson et monsieur le commissaire Claude Béland inscrivent leur dissidence eu égard à la résolution 318 0608. Madame la commissaire Line Lecours inscrit son abstention quant à cette résolution.

Après consultation des membres du conseil des commissaires, madame la présidente Danielle Bolduc autorise une intervention de la part d'une personne présente dans l'assistance sur ce dossier.

Madame Christine Naud, présidente du conseil d'établissement de l'école Notre-Dame de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, prend alors la parole. Elle souligne sa satisfaction quant à l'ajout d'un enseignant au préscolaire à l'école Notre-Dame. Elle demande cependant au conseil des commissaires d'apporter une solution permanente afin de faire en sorte qu'il n'y ait pas de transferts d'élèves de cette école.

Le directeur général, monsieur Claude Leclerc, mentionne que l'organisation scolaire est basée sur la clientèle scolaire et les paramètres de financement alloués pour le personnel enseignant. En ce sens, le conseil des commissaires ne peut garantir une exclusivité de non-transfert d'élèves vers une autre école. Il souligne d'ailleurs que de tels transferts sont inévitables et présents pour plusieurs écoles du territoire de la commission scolaire. Ainsi, l'organisation scolaire requiert une décision annuelle variable en fonction de la réalité des inscriptions des élèves dans les écoles de la commission scolaire. Il rappelle que l'ajout de l'enseignant à l'école Notre-Dame est basé sur l'inscription de paramètres afférents et non sur les motifs de revendication des parents.

Poursuivant, et en tenant compte des recommandations présentées par le comité de sélection, les commissaires adoptent des résolutions d'engagement de personnel de direction d'école et de direction adjointe d'école.

Poste de directeur
d'école à l'école
institutionnelle La
Croisière, Plein
Soleil et Primadel.

RÉSOLUTION 319 0608 :

CONSIDÉRANT, par suite du processus d'affectation de la catégorie de personnel de direction d'école et de centre pour l'année scolaire 2008-2009, qu'un poste de direction d'école primaire est vacant à l'école institutionnelle La Croisière, Plein Soleil, Primadel;

CONSIDÉRANT, qu'une recommandation a été soumise par le comité de sélection formé pour les fins de comblement de ce poste;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que monsieur Mario Boulanger soit engagé au poste de direction d'école à l'école institutionnelle La Croisière, Plein Soleil, Primadel;

QUE cet engagement soit effectif à compter du 11 août 2008;

Président(e)

QUE cet engagement soit également sous réserve des lois, des règlements et de la politique relatifs aux conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires.

Adopté unanimement

Poste de direction d'école à l'école institutionnelle de la Passerelle – le Sablon d'Or - Masson

RÉSOLUTION 320 0608 : CONSIDÉRANT, par suite du processus d'affectation de la catégorie de personnel de direction d'école et de centre pour l'année scolaire 2008-2009, qu'un poste de direction d'école primaire est vacant à l'école institutionnelle de la Passerelle, le Sablon d'Or, Masson;

CONSIDÉRANT, qu'une recommandation a été soumise par le comité de sélection formé pour les fins de comblement de ce poste;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Martin Lafrenière PROPOSE que madame Marie-Claude Maurais soit engagée au poste de direction d'école à l'école institutionnelle de la Passerelle, le Sablon d'Or, Masson;

QUE cet engagement soit effectif à compter du 11 août 2008;

QUE cet engagement soit également sous réserve des lois, des règlements et de la politique relatifs aux conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires.

Adopté unanimement

Poste de direction adjointe d'école à l'école secondaire du Rocher

RÉSOLUTION 321 0608 : CONSIDÉRANT, par suite du processus d'affectation de la catégorie de personnel de direction d'école et de centre pour l'année scolaire 2008-2009, qu'un poste de direction adjointe d'école est vacant à l'école secondaire du Rocher;

CONSIDÉRANT qu'une recommandation a été soumise par le comité de sélection formé pour les fins de comblement de ce poste;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Trudel PROPOSE que monsieur Éric Rivard soit engagé au poste de direction adjointe d'école à l'école secondaire du Rocher;

QUE cet engagement soit effectif à compter du 11 août 2008;

QUE cet engagement soit également sous réserve des lois, des règlements et de la politique relatifs aux conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires.

Adopté unanimement

Président(e)

RÉSOLUTION 322 0608 :

CONSIDÉRANT, par suite du processus d'affectation de la catégorie de personnel de direction d'école et de centre pour l'année scolaire 2008-2009, qu'un poste de direction adjointe d'école est vacant à l'école secondaire Paul-Le Jeune;

CONSIDÉRANT qu'une recommandation a été soumise par le comité de sélection formé pour les fins de comblement de ce poste;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Thiffault-Marchand PROPOSE que monsieur Denis Berthiaume soit engagé au poste de direction adjointe d'école à l'école secondaire Paul-Le Jeune;

QUE cet engagement soit effectif à compter du 11 août 2008;

QUE cet engagement soit également sous réserve des lois, des règlements et de la politique relatifs aux conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires.

Adopté unanimement

Sur un autre sujet, les commissaires reçoivent la recommandation du comité de sélection aux fins de combler le poste de direction des Services des ressources matérielles et de l'informatique. La résolution ci-après décrite est adoptée.

RÉSOLUTION 323 0608 :

CONSIDÉRANT qu'une réorganisation des services administratifs a été présentée par la direction générale et approuvée par le conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT que cette réorganisation prévoit une modification du poste actuel du directeur du Service des ressources matérielles, de l'informatique et du transport scolaire par celui de directeur du Service des ressources matérielles et de l'informatique;

CONSIDÉRANT que le départ à la retraite de monsieur Jean-Guy Trépanier a comme effet de laisser vacant le poste de directeur du Service des ressources matérielles et de l'informatique;

CONSIDÉRANT qu'un processus de recrutement et de sélection a été appliqué pour combler ce poste à compter du 1^{er} juillet 2008 ;

CONSIDÉRANT, à la suite de ce processus, que le comité de sélection formé en conformité avec la résolution 309 0608 a soumis une recommandation au conseil des commissaires;

Président(e)

EN CONSÉQUENCE et en tenant compte de la recommandation du comité de sélection, madame la commissaire Nicole Thiffeault-Marchand PROPOSE que monsieur Christian Lafrance soit engagé au poste régulier de directeur des Services des ressources matérielles et de l'informatique;

QUE cet engagement soit effectif à compter du 1^{er} juillet 2008;

QUE cet engagement soit sous réserve des lois, des règlements et de la politique relatifs aux conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires.

Adopté unanimement

Consécutivement, les membres du conseil des commissaires acceptent la démission, pour fins de retraite, du directeur général adjoint.

Démission pour
fins de retraite
d'un hors cadre

RÉSOLUTION 324 0608 : CONSIDÉRANT que monsieur Daniel Bussière, directeur général adjoint, a présenté une lettre de démission pour fins de retraite;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soit acceptée la démission de monsieur Daniel Bussière, laquelle est afférente à sa retraite en date du 1^{er} juillet 2008;

QUE cette démission soit conséquente à une confirmation de la CARRA de son admissibilité à une telle retraite;

QUE soit appliqué le plan de mise à la retraite convenu avec monsieur Daniel Bussière.

Adopté unanimement

Le directeur général, monsieur Claude Leclerc, profite de l'occasion pour souligner toute son appréciation à l'égard de monsieur Daniel Bussière et le remercie chaleureusement pour la qualité de ses services. Madame la présidente Danielle Bolduc remercie également, au nom des membres du conseil des commissaires, monsieur Daniel Bussière pour sa contribution à l'essor de la commission scolaire et à la qualité des services offerts aux élèves jeunes et adultes.

Monsieur Leclerc souhaite également la bienvenue à monsieur Renaud Lévesque, qui s'est joint à la séance du conseil des commissaires, et lui offre ses vœux de succès dans ses nouvelles fonctions de directeur général adjoint.

Président(e)

Monsieur Renaud Lévesque remercie les commissaires à la suite de sa récente nomination et souligne son enthousiasme à rejoindre l'équipe des directions de services et des membres du conseil des commissaires.

Poursuivant, et sur un autre sujet, le directeur général soumet une recommandation pour la désignation d'un directeur général à temps partiel. Il est donné suite à cette recommandation et une résolution est adoptée en ce sens.

Désignation d'un directeur général adjoint à temps partiel

RÉSOLUTION 325 0608 : CONSIDÉRANT que le directeur général adjoint exerce les fonctions et pouvoirs du directeur général en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier;

CONSIDÉRANT, par ailleurs, que la Loi sur l'instruction publique prévoit qu'en cas d'empêchement du directeur général adjoint, la personne désignée à cette fin par la commission scolaire exerce les fonctions et pouvoirs du directeur général (référence : article 203);

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Marco Trottier PROPOSE que Me Serge Carpentier, directeur des Services du secrétariat général et des communications, soit désigné pour exercer les fonctions et pouvoirs du directeur général en cas d'empêchement du directeur général adjoint, dans le cadre d'application de l'article 203 de la Loi sur l'instruction publique;

QUE cette désignation soit effective à compter du 1^{er} juillet 2008.

Adopté unanimement

Les membres du conseil des commissaires autorisent après cela l'ouverture d'un poste de coordonnateur aux Services éducatifs de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes.

Poste de coordonnateur aux Services éducatifs de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes

RÉSOLUTION 326 0608 : CONSIDÉRANT qu'un projet de régionalisation de la formation professionnelle a été soumis au conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT qu'un projet de régionalisation de la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) a également été présenté au conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT que la régionalisation du service de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) entraînera la formation d'un conseil d'administration formé de représentants des commissions scolaires de l'Énergie et du Chemin-du-Roy;

Président(e)

CONSIDÉRANT que le nouveau service de reconnaissance des acquis et des compétences aura une vocation régionale;

CONSIDÉRANT la nécessité de revoir la structure de fonctionnement du nouveau service régionalisé de reconnaissance des acquis et des compétences;

CONSIDÉRANT l'importance d'affecter un membre du personnel cadre à la gestion de ce nouveau service régionalisé;

EN CONSÉQUENCE, et en tenant compte de la recommandation de la Direction générale, madame la commissaire Johanne Harvey PROPOSE qu'un poste de coordonnateur des Services éducatifs à la formation générale des adultes et à la formation professionnelle soit créé;

QU'aux fins de comblement, il soit procédé à l'ouverture et à l'affichage de ce poste dans les meilleurs délais;

QUE soit également formé un comité de sélection ayant pour mandat de soumettre une recommandation au conseil des commissaires quant au choix de la personne à ce poste;

QUE ce comité de sélection soit composé des personnes suivantes :

- ✓ madame Nicole Trudel, commissaire;
- ✓ monsieur Denis Lampron, directeur des Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle;
- ✓ un représentant de la Direction générale.

Adopté unanimement

Le directeur général, monsieur Claude Leclerc soumet ensuite une recommandation pour la reconnaissance d'un statut d'école alternative à l'école de la Tortue-des-Bois. Cette recommandation est acceptée.

Statut d'école
alternative à
l'école de la
Tortue-des-Bois

RÉSOLUTION 327 0608 :

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement de l'école primaire de la Tortue-des-Bois a présenté une demande de reconnaissance d'un statut d'école à volet particulier alternatif;

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement de l'école, appuyé du personnel, de la direction, des parents et de la communauté, a élaboré un projet éducatif alternatif s'inspirant de la coéducation;

CONSIDÉRANT les différentes approches pédagogiques utilisées à l'école dont principalement l'approche par projet, l'approche différenciée, l'approche coopérative et l'approche entrepreneuriale;

Président(e)

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'établissement d'assurer une stabilité au niveau du personnel en favorisant une adhésion volontaire aux valeurs prônées par le projet éducatif;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'établissement d'instaurer, avec les parents, une mesure d'engagement afin de s'assurer qu'ils adhèrent aux valeurs principales du projet éducatif;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'établissement d'assurer une conformité entre les activités d'enseignement et d'apprentissage, les activités d'évaluation et la transmission des résultats scolaires aux parents;

CONSIDÉRANT que le projet éducatif de l'école de la Tortue-des-Bois est reconnu comme porteur de valeurs significatives telles la solidarité internationale, l'action communautaire, l'environnement et le plein air;

CONSIDÉRANT que l'école primaire de la Tortue-des-Bois fait partie du Réseau des Écoles Publiques Alternatives du Québec (RÉPAQ);

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Diane Samson PROPOSE qu'un statut d'école à volet particulier alternatif soit accordé à l'école primaire de la Tortue-des-Bois à compter de l'année scolaire 2008-2009;

QUE cette reconnaissance de statut particulier n'entraîne pas l'obligation pour la commission scolaire d'assurer le transport scolaire des élèves résidant à l'extérieur du bassin d'alimentation de l'école primaire de la Tortue-des-Bois.

Adopté unanimement

Relativement à l'article 4.10 de l'ordre du jour concernant une demande de révision d'une décision visant un élève, le directeur général adjoint, monsieur Daniel Bussière souligne que le comité de révision formé à cet effet a siégé, cependant la commission scolaire a été informée du retrait par les parents de cette demande de révision de décision.

Le directeur général, monsieur Claude Leclerc présente après cela une modification au Plan d'affectation de la catégorie de personnel de direction d'école et de centre. Une résolution est adoptée en ce sens.

Modification au plan d'affectation de la catégorie de personnel de direction d'école et de centre 2008-2009

RÉSOLUTION 328 0608 :

CONSIDÉRANT en référence à la résolution 206 0608, que le Plan d'affectation de la catégorie de personnel de direction d'école et de centre pour l'année scolaire 2008-2009 a été adopté;

CONSIDÉRANT que le directeur général recommande une modification quant aux affectations 2008-2009;

Président(e)

Secrétaire

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que soit modifié le Plan d'affectation de la catégorie des directeurs d'école et de centre 2008-2009, décrit au document 0608-02;

QUE, par suite, ce document soit remplacé par le plan décrit au document 0608-08.

Adopté unanimement

À ce moment-ci, messieurs Rosaire Morin et Sylvain Henri, respectivement président et vice-président du Syndicat de l'enseignement de la Mauricie, accompagnés de monsieur Hugues Perreault, enseignant, se joignent à la séance.

En conformité avec l'ordre du jour, les commissaires considèrent l'article relatif au renvoi d'un enseignant. Il est procédé, vers 20 h 40, à la tenue d'un huis clos.

Huis clos

RÉSOLUTION 329 0608 : Monsieur le commissaire Marco Trottier PROPOSE que soit décrétée la tenue d'un huis clos de la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Les commissaires entendent à huis clos les représentations du Syndicat de l'enseignement de la Mauricie.

Vers les 21 h 45, il est procédé à la réouverture au public de la séance et la résolution ci-après décrite est adoptée.

Réouverture de la séance au public

RÉSOLUTION 330 0608 : Monsieur le commissaire Alain Gervais PROPOSE que soit rouverte au public la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Le directeur général, monsieur Claude Leclerc, fait lecture d'une recommandation relative au renvoi d'un enseignant. Les commissaires donnent suite à cette recommandation et une résolution est adoptée en ce sens.

Renvoi d'une personne salariée

RÉSOLUTION 331 0608 : CONSIDÉRANT l'avis d'intention transmis le 23 mai à monsieur Hugues Perreault, enseignant;

CONSIDÉRANT les faits reprochés et pour lesquels monsieur Perreault a plaidé coupable;

Président(e)

Secrétaire

CONSIDÉRANT que monsieur Perreault n'a pas informé la commission scolaire des graves accusations le concernant, le tout en conformité avec les articles 261.0.1 et suivants de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3);

CONSIDÉRANT la clause 5-7.02 de l'entente locale du personnel enseignant qui mentionne que la commission scolaire ne peut résilier le contrat d'engagement d'une enseignante ou d'un enseignant que pour l'une ou l'autre des causes suivantes : incapacité, négligence à remplir ses devoirs, insubordination, inconduite ou immoralité;

CONSIDÉRANT que le syndicat concerné et l'enseignant ont eu l'occasion d'intervenir auprès du conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT après mûres délibérations du conseil des commissaires sur ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Johanne Harvey PROPOSE que l'engagement de monsieur Hugues Perreault, enseignant, soit résilié à compter du 17 juin 2008 pour cause d'inconduite ou immoralité;

QUE la direction des services des ressources humaines soit mandatée pour faire parvenir tous les avis à cet effet.

Adopté unanimement

En étant après cela aux sujets présentés par les commissaires, monsieur Claude Béland mentionne sa participation à la remise de diplômes aux élèves de la première cohorte de la Maison familiale rurale à Saint-Alexis-des-Monts. Il souligne son appréciation de ce projet particulier et porte à l'attention des membres du conseil des commissaires une invitation de la directrice générale à leur faire une présentation du projet. Il est alors exprimé un intérêt pour une telle présentation.

À ce moment-ci, soit à 21 h 50, il est procédé à une suspension de la séance.

Suspension de la séance

RÉSOLUTION 332 0608 : Madame la commissaire Johanne Harvey PROPOSE que la présente séance du conseil des commissaires soit suspendue pour les fins d'une pause-santé.

Adopté unanimement

À 22 h 10, il est successivement procédé à la réouverture de la séance.

Réouverture de la séance

RÉSOLUTION 333 0608 : Monsieur le commissaire Alain Gervais PROPOSE que soit rouverte au public la présente séance du conseil des

Président(e)

commissaires.

Adopté unanimement

Les commissaires procèdent à une modification de l'ordre du jour.

Modification de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 334 0608 : Monsieur le commissaire Martin Lafrenière PROPOSE que l'ordre du jour de la présente séance soit modifié par l'ajout de l'article suivant :

6.2 Modification d'une résolution.

Adopté unanimement

Le directeur général, monsieur Claude Leclerc recommande qu'une modification soit faite à un paragraphe de la résolution 331 0608. Au terme des explications fournies par monsieur Leclerc, la résolution ci-après décrite est adoptée.

Modification de la
résolution
331 0608

RÉSOLUTION 335 0608 : CONSIDÉRANT l'avis d'intention transmis le 23 mai à monsieur Hugues Perreault, enseignant;

CONSIDÉRANT les faits reprochés et pour lesquels monsieur Perreault a plaidé coupable;

CONSIDÉRANT que monsieur Perreault n'a pas informé la commission du changement à ses antécédents judiciaires, le tout en conformité avec les articles 261.0.1 et suivants de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3);

CONSIDÉRANT la clause 5-7.02 de l'entente locale du personnel enseignant qui mentionne que la commission scolaire ne peut résilier le contrat d'engagement d'une enseignante ou d'un enseignant que pour l'une ou l'autre des causes suivantes : incapacité, négligence à remplir ses devoirs, insubordination, inconduite ou immoralité;

CONSIDÉRANT que le syndicat concerné et l'enseignant ont eu l'occasion d'intervenir auprès du conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT après mûres délibérations du conseil des commissaires sur ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Johanne Harvey PROPOSE que l'engagement de monsieur Hugues Perreault, enseignant, soit résilié à compter du 17 juin 2008 pour cause d'inconduite ou immoralité;

QUE la direction des services des ressources humaines soit mandatée pour faire parvenir tous les avis à cet effet

Président(e)

QUE la présente résolution remplace la résolution 331 0608 adoptée par le conseil des commissaires le 17 juin 2008.

Adopté unanimement

Consécutivement, présentation est faite par madame Maryse Demers des sujets relatifs aux Services éducatifs (jeunes). La résolution ci-après décrite est adoptée.

Transferts d'élèves
2008-2009

RÉSOLUTION 336 0608 : CONSIDÉRANT, en référence à la politique des transferts d'élèves de la Commission scolaire de l'Énergie, que cette dernière doit procéder à des transferts d'élèves en vertu des critères d'inscription qu'elle a établis;

CONSIDÉRANT que la consultation requise a été effectuée auprès du comité de parents;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE que le projet de transferts d'élèves, dans le cadre de l'organisation scolaire 2008-2009 et en fonction de la prévision de la clientèle scolaire au 17 juin 2008 soit adopté tel que décrit au document 0608-09.

Adopté unanimement

Madame Demers fournit après cela des explications quant à des demandes de dérogations et des résolutions sont successivement adoptées sur ce sujet.

Dérogation
d'entrée précoce
au primaire

RÉSOLUTION 337 0608 : CONSIDÉRANT, en référence à l'article 241.1 de la Loi sur l'instruction publique, que la commission scolaire peut, sur demande motivée de ses parents, admettre un enfant à l'enseignement primaire pour l'année au cours de laquelle il atteint l'âge de six ans;

CONSIDÉRANT que les Services éducatifs (jeunes) ont présenté, après étude de la demande, une recommandation de non-acceptation de dérogation pour un élève dans le cadre de l'article précité;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Lise Marchand PROPOSE qu'il ne soit pas donné suite à la demande de dérogation à l'âge d'admission en vertu de l'article 242.1 de la Loi sur l'instruction publique afin que S.L.L. (LEPS66620208) soit admise à l'enseignement primaire.

Adopté unanimement

Dérogation
d'entrée précoce
au préscolaire

RÉSOLUTION 338 0608 : CONSIDÉRANT, en référence à l'article 241.1 de la Loi sur l'instruction publique, que la commission scolaire

Président(e)

peut, sur demande motivée de ses parents, admettre un enfant à l'enseignement préscolaire pour l'année au cours de laquelle il atteint l'âge de 5 ans;

CONSIDÉRANT que les Services éducatifs (jeunes), après étude de la demande, ont présenté une recommandation de non-acceptation de dérogation pour un élève dans le cadre de l'article précité;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Diane Samson PROPOSE qu'il ne soit pas donné suite à la demande de dérogation à l'âge d'admission en vertu de l'article 242.1 de la Loi sur l'instruction publique afin que A.C. (CHEA771203xx) soit admis à l'enseignement préscolaire.

Adopté unanimement

Dérogation à la
liste des matières

RÉSOLUTION 339 0608 : CONSIDÉRANT, en conformité avec l'article 222 de la Loi sur l'instruction publique, qu'une commission scolaire peut permettre une dérogation à une disposition du régime pédagogique pour favoriser la réalisation d'un projet pédagogique particulier applicable à un groupe d'élèves;

CONSIDÉRANT, par ailleurs, qu'une dérogation à la liste des matières ne peut être permise que sur autorisation de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport lorsqu'elle n'est pas dans une des situations déterminées par règlement de la ministre;

CONSIDÉRANT qu'il existe des situations justifiant l'approbation par la ministre de projets particuliers pour les élèves âgés de 15 ans et ayant réussi le 1^{er} cycle du secondaire;

CONSIDÉRANT, particulièrement, que la ministre peut accueillir favorablement les demandes de dérogation à la liste des matières prévue pour les élèves de 3^e secondaire du parcours de formation générale ou de formation générale appliquée pour favoriser, dans une école, la réalisation d'un projet pédagogique particulier préparant un groupe d'élèves de 15 ans à entrer en formation professionnelle;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie souhaite offrir en 2008-2009 un projet pédagogique particulier préparatoire à la formation professionnelle à de tels élèves, à savoir :

- ✓ Projet Maison Familiale Rurale; élèves de 15 ans en préparation de la formation professionnelle;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE qu'une demande de dérogation soit présentée à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre des 3^e alinéas des articles 222 et 459 de la Loi sur l'instruction publique pour le projet précité.

Adopté unanimement

Dérogation à la

RÉSOLUTION 340 0608 : CONSIDÉRANT, en conformité avec l'article 222 de la

Président(e)

Loi sur l'instruction publique, qu'une commission scolaire peut permettre une dérogation à une disposition du régime pédagogique pour favoriser la réalisation d'un projet pédagogique particulier applicable à un groupe d'élèves;

CONSIDÉRANT qu'une telle dérogation à la liste des matières ne peut être permise que dans les cas et aux conditions déterminées par règlement de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport pris en application de l'article 457.2 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT qu'un établissement de la Commission scolaire de l'Énergie souhaite offrir en 2008-2009 un tel projet pédagogique particulier répondant aux conditions de ce règlement à savoir :

- ✓ Préparation au DEP pour des élèves de 16 ans de l'école secondaire Paul-Le Jeune;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Thiffeault-Marchand PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie autorise une dérogation à une disposition du régime pédagogique pour la réalisation du projet particulier précité;

QU'il demeure entendu que cette autorisation est conditionnelle au respect des conditions déterminées par le Règlement concernant les dérogations à la liste des matières du Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire.

Adopté unanimement

RÉSOLUTION 341 0608 :

CONSIDÉRANT, en conformité avec l'article 222 de la Loi sur l'instruction publique, qu'une commission scolaire peut permettre une dérogation à une disposition du régime pédagogique pour favoriser la réalisation d'un projet pédagogique particulier applicable à un groupe d'élèves;

CONSIDÉRANT, par ailleurs, qu'une dérogation à la liste des matières ne peut être permise que sur autorisation de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport lorsqu'elle n'est pas dans une des situations déterminées par règlement de la ministre;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie souhaite offrir en 2008-2009 un projet pédagogique particulier préparatoire à la formation professionnelle à de tels élèves, à savoir :

- ✓ Projet Centre d'Apprentissage et de Formation en Entrepreneuriat;

Président(e)

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE qu'une demande de dérogation soit présentée à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre des 3^e alinéas des articles 222 et 459 de la Loi sur l'instruction publique pour le projet précité.

Adopté unanimement

Dans un autre ordre d'idées, sont considérés les sujets présentés par les Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle. Monsieur Denis Lampron soumet à l'attention des commissaires un protocole de collaboration en formation professionnelle et en formation générale des adultes avec la Commission scolaire du Chemin-du-Roy.

Projet de rapprochement des services éducatifs en F.P. et en F.G.

RÉSOLUTION 342 0608 : CONSIDÉRANT la volonté de la Commission scolaire de l'Énergie à participer à des partenariats stratégiques avec la Commission scolaire du Chemin-du-Roy;

CONSIDÉRANT la volonté de la Commission scolaire de l'Énergie à s'inscrire dans les orientations de régionalisation en formation professionnelle et technique;

CONSIDÉRANT la présentation de ce dossier de partenariat en comité plénier;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Marco Trottier PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie procède à la signature du protocole de collaboration concernant les services éducatifs en formation professionnelle et en formation générale des adultes avec la Commission scolaire du Chemin-du-Roy décrit au document 0608-10.

Adopté unanimement

Projet de rapprochement des services éducatifs en F.P. et en F.G.

RÉSOLUTION 343 0608 : CONSIDÉRANT, en référence à la résolution 342 0608, qu'a été autorisée la conclusion d'un protocole de collaboration concernant les services éducatifs en formation professionnelle et en formation générale des adultes avec la Commission scolaire du Chemin-du-Roy;

CONSIDÉRANT que ce protocole prévoit la formation d'un conseil d'administration afin d'assurer le bon fonctionnement du partenariat entre les commissions scolaires;

CONSIDÉRANT que chaque commission scolaire désigne un membre du conseil des commissaires pour siéger à ce conseil d'administration;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que monsieur le commissaire Réal Julien soit désigné pour agir au conseil

Président(e)

d'administration formé en application du protocole de collaboration précité.

Adopté unanimement

Monsieur Denis Lampron soumet à l'acceptation du conseil des commissaires une entente avec Emploi-Québec. Une résolution est adoptée sur ce sujet.

Entente avec
Emploi-Québec

RÉSOLUTION 344 0608 : CONSIDÉRANT des besoins en soutien aux personnes en perte d'autonomie pour le secteur Shawinigan;

CONSIDÉRANT les liens de partenariat entre Emploi-Québec et la Commission scolaire de l'Énergie dans le cadre du programme « Soutien aux personnes en perte d'autonomie », qui sera offert du 18 août au 12 décembre 2008 pour un total de 606 heures de formation;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que soit autorisée la conclusion de l'entente de services (#213975-0) proposée par le Centre local d'emploi de Shawinigan concernant la formation aux entreprises et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie;

QUE, par suite, la présidente madame Danielle Bolduc et le directeur général monsieur Claude Leclerc soient autorisés à signer cette entente pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Considération est après faite des sujets présentés par les Services du secrétariat général et des communications. Me Serge Carpentier présente alors successivement pour adoption, des politiques recommandées par des comités de travail formés pour l'élaboration de celles-ci. Les résolutions ci-après décrites sont adoptées.

Politique de
maintien ou de
fermeture d'école
et de modifications
de certains
services éducatifs
dispensés dans une
école

RÉSOLUTION 345 0608 : CONSIDÉRANT, en vertu de la Loi sur l'instruction publique, qu'à compter de l'année scolaire 2008-2009, la commission scolaire adopte une politique sur le maintien ou la fermeture d'école et de modifications de certains services éducatifs dispensés dans une école;

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires a déposé un projet de politique et que celui-ci a été soumis à la consultation du comité de parents;

CONSIDÉRANT également que la commission scolaire a procédé à une consultation publique relative à ce projet de politique;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Mario Lebel PROPOSE que soit adoptée la Politique de maintien ou de fermeture d'école et de

Président(e)

modifications de certains services éducatifs dispensés dans une école, décrite au document 0608-11.

Adopté unanimement

Politique pour une saine alimentation et politique sur un mode de vie physiquement actif

RÉSOLUTION 346 0608 : CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a élaboré une politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif intitulée « *Pour un virage santé à l'école* »;

CONSIDÉRANT que les commissions scolaires doivent mettre en place cette politique-cadre et amorcer ou compléter leur virage santé;

CONSIDÉRANT que les commissions scolaires doivent élaborer ou mettre à jour leur politique locale en matière de saine alimentation et de mode de vie physiquement actif;

CONSIDÉRANT, par suite, qu'un comité de travail formé par le conseil des commissaires a élaboré et recommande l'adoption de politiques sur cette matière;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Marco Trottier PROPOSE que soient adoptées les politiques suivantes :

- ✓ Politique pour une saine alimentation, décrite au document 0608-12;
- ✓ Politique sur un mode de vie physiquement actif, décrite au document 0608-13.

Adopté unanimement

Politique sur la valorisation de la formation professionnelle

RÉSOLUTION 347 0608 : CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie offre une variété de programmes de formation professionnelle;

CONSIDÉRANT, malgré que les métiers de la formation professionnelle soient essentiels au bien-être de l'ensemble de la population et au fonctionnement de la société, qu'il est constaté que ce volet important de l'action éducative de la commission scolaire demeure méconnu et sous-estimé;

CONSIDÉRANT que cette situation contribue en partie au taux de décrochage aux études post-secondaires et a pour conséquence d'aggraver les pénuries de main-d'œuvre se manifestant dans différents secteurs de l'économie;

CONSIDÉRANT la volonté de la commission scolaire de s'assurer que la formation professionnelle et sa contribution au développement des personnes

Président(e)

Secrétaire

et de la société soient reconnues à sa juste valeur;

CONSIDÉRANT également la volonté de la commission scolaire à combattre l'exode des jeunes, à fournir une main-d'œuvre spécialisée aux entreprises afin notamment de faciliter leurs projets d'expansion et à appuyer la diversification de l'économie de la région;

CONSIDÉRANT qu'un comité de travail a élaboré et recommande l'adoption d'une politique;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire représentant du comité de parents Robert Vadeboncoeur PROPOSE que soit adoptée la Politique de valorisation de la formation professionnelle, décrite au document 0608-14.

Adopté unanimement

Les commissaires adoptent ensuite le calendrier 2008-2009 des séances du conseil des commissaires ainsi que des comités de travail.

Calendrier des
séances du conseil
des commissaires
2008-2009

RÉSOLUTION 348 0608 : CONSIDÉRANT, en référence au Règlement relatif à la fixation du jour, de l'heure et du lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires, que les séances ordinaires du conseil des commissaires se tiennent à 19 h 30, au siège social de la commission scolaire, et ce, aux dates déterminées à chaque année scolaire par résolution du conseil des commissaires;

Monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE que soit adopté le calendrier des séances ordinaires du conseil des commissaires pour l'année scolaire 2008-2009, décrit au document 0608-15.

Adopté unanimement

Calendrier des
comités de travail
du conseil des
commissaires
2008-2009

RÉSOLUTION 349 0608 : Monsieur le commissaire représentant du comité de parents Robert Vadeboncoeur PROPOSE que soit adopté le calendrier des comités de travail du conseil des commissaires pour l'année scolaire 2008-2009, décrit au document 0608-16.

Adopté unanimement

Au terme des explications de Me Serge Carpentier, il est procédé à l'adoption d'une procédure relative à la période de questions réservée à l'assistance lors d'une séance du conseil des commissaires.

Procédure relative
à la période que
questions réservée

RÉSOLUTION 350 0608 : CONSIDÉRANT qu'une période doit être prévue, à chaque séance publique du conseil des commissaires,

Président(e)

à l'assistance

pour permettre aux personnes présentes de poser des questions orales aux commissaires;

CONSIDÉRANT, en vertu de l'article 168 de la Loi sur l'instruction publique, que le conseil des commissaires établit les règles relatives au moment et à la durée de la période de questions ainsi que la procédure à suivre pour poser une question;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Mario Lebel PROPOSE que soit adoptée la procédure relative à la période de questions lors d'une séance du conseil des commissaires décrite au document 0608-17.

Adopté unanimement

À ce moment-ci, il est procédé à la modification de l'ordre du jour.

Modification de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 351 0608 : Monsieur le commissaire Marco Trottier PROPOSE que l'ordre du jour de la présente séance du conseil des commissaires soit modifié par l'ajout de l'article suivant :

9.7 Entente avec Ville de La Tuque.

Adopté unanimement

Me Serge Carpentier est invité à présenter un projet d'entente avec Ville de La Tuque pour l'utilisation du nouveau complexe sportif de l'école secondaire Champagnat ainsi que pour l'utilisation d'immeubles, d'installations et d'équipements. Les commissaires autorisent la conclusion de cette entente.

Protocole d'entente avec Ville de La Tuque

RÉSOLUTION 352 0608 : CONSIDÉRANT que Ville de La Tuque et la Commission scolaire de l'Énergie administrent respectivement des fonds publics en tant que personnes morales de droit public;

CONSIDÉRANT que le territoire municipal sous la juridiction de la Ville constitue une partie du territoire scolaire sous la juridiction de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT que la Ville et la Commission scolaire reconnaissent les avantages d'une concertation municipale-scolaire afin de maximiser l'utilisation de leurs immeubles, installations et équipements et d'offrir à la population de leur territoire une diversité de services de qualité;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Mario Lebel PROPOSE que soit autorisée la conclusion d'une entente avec Ville de La Tuque relative à un partenariat pour l'utilisation d'immeubles, d'installations et d'équipements;

QUE, par suite, la présidente madame Danielle Bolduc et le directeur général monsieur Claude Leclerc soient autorisés à signer cette entente pour et au

Président(e)

nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Considération est après faite des sujets présentés par les Services des ressources financières. Monsieur Serge Trudel soumet dans un premier temps une recommandation afin de modifier les taux compensatoires prévus dans le cadre de la Politique sur les frais de déplacement, de repas et de séjour.

Monsieur le commissaire Claude Béland quitte pendant les échanges sur ce dossier.

Eu égard à ce sujet, la résolution ci-après décrite est adoptée.

Taux compensatoires applicables dans le cadre de la Politique sur les frais de déplacement, de repas et de séjour

RÉSOLUTION 353 0608 : CONSIDÉRANT, en référence à la Politique de frais de déplacement, de repas et de séjour, que les taux compensatoires applicables dans le cadre de cette politique sont déterminés par résolution du Conseil des commissaires;

 CONSIDÉRANT, par suite d'une étude réalisée par les Services des ressources financières, qu'il est recommandé de procéder à des modifications des taux compensatoires;

 CONSIDÉRANT que les taux compensatoires ont été analysés par le Comité de suivi budgétaire formé par le Conseil des commissaires et que leur adoption est recommandée;

 EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Lise Marchand PROPOSE que les taux compensatoires applicables dans le cadre de la Politique sur les frais de déplacement, de repas et de séjour soient ceux décrits au document 0608-18, lesquels sont applicables à compter du 1^{er} juillet 2008.

Adopté majoritairement

Messieurs les commissaires Mario Lebel et Marco Trottier inscrivent leur dissidence quant à la résolution 353 0608.

Monsieur Maurice Poudrier se joint à la séance vers les 23 h 15.

Le directeur des Services des ressources financières, monsieur Serge Trudel présente après cela le budget 2008-2009. Après les explications fournies par ce dernier, la résolution ci-après décrite est adoptée.

Budget 2008-2009

RÉSOLUTION 354 0608 : CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire de

Président(e)

Secrétaire

l'Énergie doit adopter et transmettre au ministre son budget de fonctionnement, d'investissements et de service de la dette pour l'année scolaire 2008-2009;

CONSIDÉRANT que ce budget prévoit des revenus égaux ou supérieurs aux dépenses;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie prévoit des revenus de 119 184 786 \$ et des dépenses de 119 120 727 \$;

CONSIDÉRANT que le budget a été fait selon les règles budgétaires transmises par le MELS;

CONSIDÉRANT que le budget a été analysé par le Comité de suivi budgétaire formé par le Conseil des commissaires et que son adoption est recommandée;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Lise Marchand PROPOSE que le budget de fonctionnement, d'investissements et de service de la dette soit adopté et transmis au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Adopté unanimement

Consécutivement, des résolutions sont adoptées relativement au taux d'intérêts sur arrérages de taxes scolaires ainsi que sur le taux des taxes scolaires.

Détermination du taux d'intérêts sur les arrérages de la taxe scolaire

RÉSOLUTION 355 0608 :

CONSIDÉRANT que la taxe scolaire est exigible à la date d'échéance de paiement du compte de taxe;

CONSIDÉRANT que la taxe scolaire porte intérêt au taux que fixe la commission scolaire;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Thiffeault-Marchand PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie décrète un taux d'intérêts de 15 % sur les comptes de taxes en arrérages pour l'année 2008-2009.

Adopté unanimement

Taux de taxes scolaires

RÉSOLUTION 356 0608 :

CONSIDÉRANT, en référence à l'article 303 de la Loi sur l'instruction publique, qu'une commission scolaire

peut imposer une taxe scolaire;

CONSIDÉRANT que le Conseil des commissaires fixe le taux de la taxe scolaire lors de l'adoption du budget de la commission scolaire;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Marco Trottier PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie décrète un taux de taxes de

Président(e)

0,35 \$ du cent dollars (100 \$) d'évaluation pour l'année 2008-2009, le tout en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'instruction publique.

Adopté unanimement

Dans un autre ordre d'idées, les commissaires considèrent les sujets relatifs aux Services des ressources humaines. Au terme des explications fournies par monsieur Richard Boyer, les résolutions ci-après décrites sont successivement adoptées.

Plan d'effectifs des services directs aux élèves

RÉSOLUTION 357 0608 : CONSIDÉRANT, en référence aux dispositions de la convention collective applicable au personnel de soutien, que la commission scolaire doit planifier ses effectifs pour l'année scolaire 2008-2009;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE que soit adopté le plan d'effectifs des services directs aux élèves pour l'année 2008-2009 décrit au document 0608-19.

Adopté unanimement

Démissions

RÉSOLUTION 358 0608 : CONSIDÉRANT que des membres du personnel de la Commission scolaire de l'Énergie ont remis leur démission pour fins de retraite ;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Lise Marchand PROPOSE que soit acceptée la démission des personnes suivantes :

- ✓ Descoteaux, Carole, secrétaire d'école, à l'école Sainte-Marie à Saint-Boniface, laquelle est effective au 1^{er} juillet 2008;
- ✓ Lambert-Arseneault, Monique, secrétaire d'école, à l'école des Boisés à Saint-Alexis-des-Monts, laquelle est effective au 22 juillet 2008;
- ✓ Rioux-Goulet, Thérèse, secrétaire d'école, à l'école secondaire Champagnat à La Tuque, laquelle est effective au 14 juillet 2008.

Adopté unanimement

À ce moment-ci, il est procédé à la modification de l'ordre du jour.

Modification de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 359 0608 : Monsieur le commissaire Alain Gervais PROPOSE que l'ordre du jour de la présente séance du conseil des commissaires soit modifié par l'ajout de l'article suivant :

11.4 Demandes de retraite progressive.

Adopté unanimement

Une résolution est adoptée pour autoriser des retraites progressives.

Président(e)

Demandes de
retraite progressive

RÉSOLUTION 360 0608 :

façon progressive;

CONSIDÉRANT que des membres du personnel demandent de participer à un plan de mise à la retraite de

CONSIDÉRANT que ce régime a pour effet de permettre à ces personnes de réduire leur temps travaillé, pour une période d'une à cinq années, dans une proportion telle que le temps travaillé ne doit pas être inférieur à 40 % de la semaine régulière de travail ou de son équivalent sur une année scolaire;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire représentant du comité de parents Stéphane Roof PROPOSE d'accepter les demandes de retraite progressive des personnes suivantes :

- ✓ Jocelyne Racette, enseignante à l'école secondaire des Chutes à Shawinigan, dans un plan de cinq (5) ans, entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2008;
- ✓ Johanne Bouchard St-Onge, enseignante au Centre d'éducation des adultes du Saint-Maurice à Shawinigan, dans un plan de cinq (5) ans, entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2008;
- ✓ Lise Bélanger, enseignante à l'école secondaire des Chutes à Shawinigan, dans un plan de cinq (5) ans, entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2008.

Adopté unanimement

Les membres du conseil des commissaires considèrent ensuite les sujets présentés par les Services des ressources matérielles, de l'informatique et du transport scolaire. Monsieur Jean-Guy Trépanier est invité à fournir les renseignements requis sur chacun des dossiers soumis et des résolutions sont successivement adoptées.

Renouvellement –
Contrat
d'assurance
responsabilité
2008-2009

RÉSOLUTION 361 0608 :

assurances générales de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT que la firme Aon Parizeau Inc. a fait parvenir les conditions de renouvellement pour les

CONSIDÉRANT que les protections offertes sont celles prévues dans le cahier des charges préparé par la Fédération des commissions scolaires du Québec;

CONSIDÉRANT que ce renouvellement est fait selon les mêmes termes, conditions et obligations que l'année 2007-2008;

CONSIDÉRANT que l'écart constaté et décrit au document 0608-20 entre la prime 2007-2008 et celle de 2008-2009 est occasionné par l'ajout d'équipements et de véhicules;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE l'acceptation de la proposition des courtiers d'assurances Aon Parizeau

Président(e)

Inc. pour l'année scolaire 2008-2009 au montant de 55 703 \$, plus les taxes applicables.

Adopté unanimement

Entente avec la
Ville de
Shawinigan – Piste
cyclable à l'école
Dominique-Savio

RÉSOLUTION 362 0608 : CONSIDÉRANT que la Ville de Shawinigan désire
implanter une piste cyclable le long de la 108^e avenue
dans le secteur Saint-Georges-de-Champlain;

CONSIDÉRANT que la Ville de Shawinigan a manifesté
son intérêt pour utiliser une partie de terrain à l'arrière de l'école Dominique Savio;

CONSIDÉRANT qu'un projet d'entente décrit au
document 0608-21 a été rédigé et dans lequel les obligations des parties sont énoncées;

CONSIDÉRANT que cette entente sera d'une durée de
dix (10) ans, débutant le 1^{er} juillet 2008 et se terminant le 30 juin 2018 et sera renouvelable
annuellement aux mêmes conditions;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole
Trudel PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie accepte le prêt d'une partie de
terrain situé sur une partie du lot 565 du cadastre officiel de Saint-Georges-de-Champlain
pour l'implantation d'une piste cyclable aménagée par la Ville de Shawinigan;

QUE madame Danielle Bolduc, présidente et monsieur
Claude Leclerc, directeur général soient autorisés à signer l'entente, pour et au nom de la
Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Octroi de contrats
d'entretien
ménager 2008-
2013

RÉSOLUTION 363 0608 : CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de
l'Énergie a demandé des soumissions par appel d'offres
public publié dans Le Nouvelliste, pour des contrats d'entretien ménager des écoles
suivantes :

Numéro de projet	Écoles	Adresses
EM 08-13-000	Saint-Paul, service de garde Saint-Georges, service de garde Saint-André, service de garde	750, 125 ^e Rue, secteur Shawinigan-Sud 975, 111 ^e rue, secteur Shawinigan-Sud 1350, 120 ^e rue, secteur Shawinigan-Sud
EM 08-13-006	des Boisés	21, rue des Collèges, Saint-Alexis-des-Monts
EM 08-13-028	Laflèche	1321, 5e avenue, secteur Grand-Mère
EM 08-13-064	Primadel	511, rue Principale, Saint-Adelphe
EM 08-13-067	La Providence	460, rue du Couvent, Saint-Tite

Président(e)

EM 08-13-080	Centre d'éducation des adultes du Saint-Maurice	1092, Trudel, Shawinigan
EM 08-13-097	secondaire Val-Mauricie	1200, Val-Mauricie, secteur Shawinigan-Sud
EM 08-13-118	secondaire Champagnat	600, rue Desbiens, La Tuque

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions faite en date du 9 juin 2008 et dont le tableau comparatif est décrit au document 0608-22;

CONSIDÉRANT que les contrats dont le coût est supérieur à 50 000 \$ doivent être soumis à l'approbation du conseil des commissaires, soit ceux des écoles secondaires Val-Mauricie et Champagnat;

CONSIDÉRANT que les soumissions des plus bas soumissionnaires sont conformes;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que les soumissions des plus bas soumissionnaires conformes soient acceptées et que les contrats soient accordés pour cinq (5) ans aux entreprises suivantes :

École	Soumissionnaires	Coût annuel incluant taxes
Secondaire Val-Mauricie	GSF Impeka Trois-Rivières	200 814,78 \$
Secondaire Champagnat	GSF Impeka Trois-Rivières	124 356,64 \$

QUE madame Danielle Bolduc, présidente et monsieur Claude Leclerc, directeur général soient autorisés à signer les contrats pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Reconduction de
certains contrats
d'entretien
ménager 2008 à
2013

RÉSOLUTION 364 0608

CONSIDÉRANT que le 30 juin prochain, tous les contrats d'entretien ménager seront échus;

CONSIDÉRANT, à la suite des évaluations positives et des recommandations des directions d'établissements envers le travail effectué, que des offres ont été faites à certains entrepreneurs pour reconduire leur contrat jusqu'en 2013;

CONSIDÉRANT que les entrepreneurs en conciergerie ont manifesté leur intention d'accepter la proposition de la commission scolaire et de poursuivre leur travail selon les coûts décrits au document 0608-23;

CONSIDÉRANT que le coût de certains contrats étant plus élevé que 50 000 \$ ils doivent être soumis à l'approbation du conseil des commissaires;

Président(e)

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Thiffeault-Marchand PROPOSE que le conseil des commissaires autorise le renouvellement des contrats d'entretien ménager suivants :

École	Entrepreneur	Coût annuel 2008-2009 taxes incluses	Conditions de renouvellement pour les années subséquentes
Saint-Jacques	Raynald Kean	50 011,00°\$	+ 2% le 1 ^{er} juillet de chaque année
des Chutes	Services Ménagers Trifluviens	320 346,60°\$	+ 2% le 1 ^{er} juillet de chaque année
du Rocher	Entretien Michel Levasseur Inc.	145 732,00°\$	+ 2% le 1 ^{er} juillet de chaque année
Paul-Le Jeune	Entretien Michel Levasseur Inc.	128° 126,78°\$	+ 2% le 1 ^{er} juillet de chaque année

QUE madame Danielle Bolduc, présidente et monsieur Claude Leclerc, directeur général soient autorisés à signer les contrats pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Monsieur Christian Lafrance est invité à présenter un bilan des coûts relatifs au projet de construction du réseau de fibres optiques. Il est procédé au dépôt de ce document.

Bilan des coûts de construction du réseau de fibres optiques

RÉSOLUTION 365 0608 : Monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que soit déposé le document 0608-24 relatif au rapport de fin du projet de construction du réseau de fibres optiques.

Adopté unanimement

À 23 h 35, il est procédé à la clôture de la séance.

Clôture de la séance

RÉSOLUTION 366 0608 : Monsieur la ou le commissaire Marco Trottier PROPOSE que soit déclarée close la présente séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Président(e)

PRÉSIDENT(E)

SECRÉTAIRE

Président(e)

Secrétaire